

DEBAT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE



**Budget 2019**



***Conseil municipal du 05 février 2019***

## 1. INTRODUCTION

Instauré par la loi du 6 février 1992 et en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci, pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, mais doit néanmoins faire l'objet d'une discussion, à l'issue de laquelle le conseil municipal prend acte sous la forme d'une délibération, transmise au contrôle de légalité.

Il permet aux conseillers d'avoir un éclairage sur le contexte économique de préparation du budget, ainsi que sur les orientations et la stratégie souhaitée par la municipalité, pour le budget suivant et les années à venir.

La loi du 07 août 2015 impose également un focus spécifique sur le niveau et la structure de la dette et les investissements pluriannuels prévus.

Le détail des budgets primitifs 2019, sera examiné par l'assemblée délibérante lors d'une séance du conseil du 19 mars 2019.

Si le DOB 2019 aura comme objectif premier d'analyser l'exécution budgétaire de 2018 à l'aune des budgets précédents, avec un état des lieux des actions réalisées et de la situation financière, il aura surtout pour ambition d'évaluer l'impact des opérations structurantes pour les années à venir et les derniers investissements à réaliser avant 2020.

Compte tenu des enjeux, une approche prospective est indispensable pour garantir les équilibres budgétaires à moyen terme, ainsi qu'un niveau d'endettement comparable aux communes de la strate de Montmerle.

## Table des matières

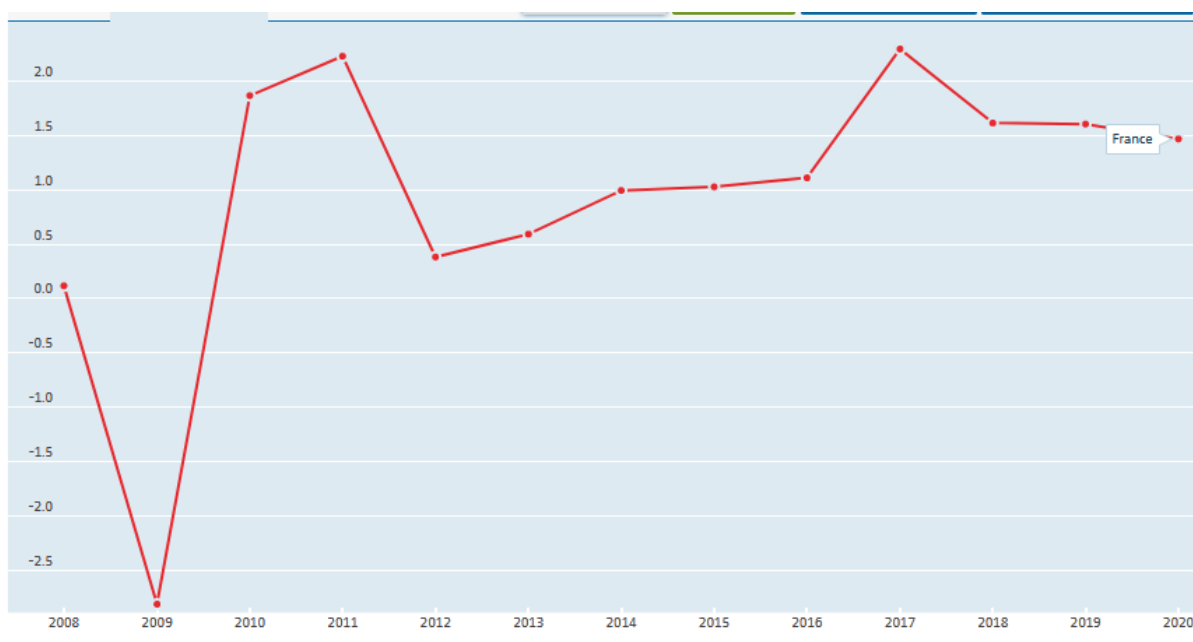
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Le contexte de la préparation budgétaire .....</b>	<b>4</b>
2.1 Le contexte économique .....	4
2.2 Au niveau national.....	4
2.3 L'inflation.....	5
2.4 Le contexte social .....	5
<b>3. La Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022.....</b>	<b>5</b>
3.1 Le cadre général .....	5
3.2 Les Dotations .....	6
3.3 Les mesures fiscales .....	7
3.4 Autres dispositions .....	7
<b>4. Le contexte local .....</b>	<b>8</b>
4.1 Les Dotations de l'Etat.....	8
4.2 Le cadre intercommunal.....	9
<b>5. Situation budgétaire 2018 .....</b>	<b>10</b>
5.1 Les recettes de fonctionnement .....	10
5.2 Prospective Recettes 2019 .....	11
5.3 Les dépenses de fonctionnement .....	12
5.4 La capacité d'autofinancement .....	15
5.5 Budget annexe des Hébergements Touristiques .....	17
5.6 La section d'investissement .....	19
<b>6. Situation de la dette de la commune .....</b>	<b>22</b>
<b>7. Prospective financière et investissements 2017 - 2020 .....</b>	<b>23</b>
<b>8. Prospective financière 2018 - 2026 .....</b>	<b>26</b>
<b>9. Lexique.....</b>	<b>28</b>

## 2. Le contexte de la préparation budgétaire

### 2.1 *Le contexte économique*

L'influence du contexte national et international est à prendre en compte dans les orientations budgétaires, car il a un impact significatif sur le dynamisme des recettes communales.

L'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique a relevé ses prévisions de croissance à la hausse pour 2018 en France. Elle s'attend désormais à ce que le produit intérieur brut s'élève à **1,7% en 2018 et 2019**.



### *L'impact de la situation économique sur les finances locales*

#### 2.2 *Au niveau national*

Dans ce contexte, les finances publiques devraient poursuivre leur consolidation avec une réduction progressive du déficit public. Il devrait être inférieur aux 3,0 % du PIB en 2018, comme annoncé l'an dernier.

La situation économique de la France reste marquée par un chômage élevé de 9,1 % (3<sup>ème</sup> trimestre 2018), ce qui témoigne d'une très légère baisse.

Si l'activité des entreprises a sensiblement redémarré, ces dernières ne sont pas encore en capacité d'embaucher.

### 2.3 *L'inflation*

Le taux d'inflation estimé sur l'année 2018 est de + 1.85 % et devrait continuer à croître sur 2019 et après.

### 2.4 *Le contexte social*

La fin d'année 2018 a été marquée par de fortes perturbations sociales relatives à l'augmentation constante massive des charges et la stagnation des revenus. Plusieurs dispositions gouvernementales ont été prises pour endiguer ce mouvement, lesquelles auront un impact sur notre collectivité :

- Gel de l'augmentation prévue de la taxation sur les carburants,
- Maintien d'un prix stable de l'électricité,
- L'instauration d'heures supplémentaires défiscalisées pour les agents (*décret en attente*),

## 3. La Loi de programmation des finances publiques 2018 - 2022

### 3.1 *Le cadre général*

Le projet de loi de Finances 2019 s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022.

#### **1<sup>re</sup> orientation : libérer l'économie française et émanciper par le travail**

Les heures supplémentaires travaillées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 seront exonérées de cotisations sociales. Le gain de pouvoir d'achat estimé s'élève à 200€ par an et par salarié.

Après la revalorisation forfaitaire de la prime d'activité de 20€ en 2018, un second bonus individualisé de 20€ sera créé en 2019, puis revalorisé de 20€ supplémentaires en 2020 et 2021.

Pour l'emploi, le plan d'investissement dans les compétences (PIC), poursuivra sa montée en charge en 2019, avec 2,5 Md€ de crédits.

Le PLF 2019 accompagnera également la mise en œuvre de la loi PACTE.

#### **2<sup>e</sup> orientation : protéger tous les citoyens**

Le PLF 2019 intègre la stratégie de lutte contre la pauvreté présentée par le Gouvernement le 13 septembre 2018 : près de 8,5 Md€ seront mobilisés pour la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, l'investissement social, la garantie de l'accès aux droits et prestations.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) sera portée, en 2019, à 900€, et le minimum vieillesse augmentera de 100€ en 3 ans (35€ supplémentaires par mois dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019).

Le revenu de solidarité active (RSA) sera revalorisé sur la base de l'inflation.

Le PLF 2019 consacre également 85 M€ à la politique de la ville.

### **3<sup>e</sup> orientation : investir dans une croissance durable et au service des citoyens**

Le PLF 2019 prévoit d'accélérer la transition écologique. La fiscalité écologique doit soutenir les comportements vertueux et pénaliser les produits polluants. Le crédit d'impôt transition écologique et l'éco-prêt à taux zéro sont ainsi prorogés en 2019, jusqu'à 2021. 75 000 rénovations thermiques seront financées en 2019, et la prime à la conversion des véhicules polluants sera poursuivie ; le montant du chèque énergie sera augmenté à 200€ en 2019.

L'éducation est une priorité gouvernementale : les crédits des missions « Enseignement scolaire » et « Recherche et Enseignement supérieur » augmenteront en 2019 de 0,8 Md€ et de 0,5 Md€.

#### **3.2 Les Dotations**

Les Dotations de l'Etat sont globalement maintenues pour les 3 prochaines années, au niveau de l'année de 2018.

- Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont stables par rapport à la loi de finances initiale pour 2018, enregistrant une légère hausse (70 M€) pour atteindre 48,2 Md€. La DGF des communes et des départements est maintenue également, à hauteur de 26,9 Md€. « Elle sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€) ». Le texte prévoit « les mêmes péréquations [qu'en 2018], c'est-à-dire une augmentation de la DSU et de la DSR ».
- Globalement, les dotations de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements sont « maintenues à un niveau historiquement élevé de 2,1 Md€, dont 1,8 pour le bloc communal (1) et 0,3 Md€ pour les départements, hors FCTVA ». Ce dernier table en outre sur une hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Le texte confirme le principe de l'automatisation de ce fonds, « simplification forte du dispositif » selon le gouvernement.
- Quant aux régions, elles devraient bénéficier, grâce au dynamisme de la TVA, de 166 M€ supplémentaires.
- Dotations de l'Etat à l'investissement Public Local (DSIL et DETR) :
- La DSIL est pérennisée et désormais inscrite à l'article L2334-42 du CGCT. Son montant devrait avoisiner les 570 Millions d'€. A noter que l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'une subvention seront publiés par la Préfecture avant le 30 septembre chaque année.
- La DETR est maintenue à 1 Milliard d'€,
- FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) :

Le montant du FPIC 2018 est maintenu à 1 Milliards d'€ comme en 2017 et 2018.

### 3.3 Les mesures fiscales

La réforme fiscale la plus marquante de la loi porte sur le dégrèvement de la taxe d'habitation d'une majorité des contribuables, sur 3 ans.

80 % des foyers (niveau national), seront dispensés du paiement de la TH au titre de leur résidence principale d'ici 2020. Elle sera maintenue pour les autres.

L'Etat prendra en charge la part de [TH](#) concernée par le dégrèvement, auprès des collectivités.

Ceci n'interdit pas en revanche une assemblée délibérante, de modifier ses taux (ou abattements) pour les années à venir. Le cas échéant, un contribuable exonéré à 100 % ne payera que la différence liée à l'augmentation du taux.

#### Exemple :

- Un contribuable exonéré à 100 % en 2020, qui payait 500 € de TH en 2017.
  - o Si le taux de la commune n'évolue pas, sa TH en 2020 sera de 0 €, la commune est compensée à hauteur de 500 € par l'Etat.
  - o Si le taux augmente 2018 ou plus, et que sa nouvelle TH est de 550 €, par exemple. L'administré payera 50 € (en 2020 et plus) de TH et la commune sera exonérée de 500 € par l'Etat.

Pour les années 2018 et 2019, le mécanisme est identique mais avec une répartition différente selon les taux de compensation annoncés par l'Etat.

Si l'Etat compense à l'euro près ce dégrèvement, il n'y aura pas d'incidence pour la commune, néanmoins, rien ne peut le garantir sur le long terme.

Les valeurs locatives cadastrales subiront un taux d'évolution de 1.24 % en 2018, soit l'équivalent de l'inflation.

*Pour la commune de Montmerle (source Sénat):*

Nombre total de foyers TH	Montant TH totale en 2017	Nbre actuel d'exonérés ayant une TH nulle	Nombre de nouveaux exonérés	Montant du dégrèvement en 2020	Ratio nouv. exonérés / Foyers	Ratio Nbre total exonérés / Foyers
1 559	974 000 €	165	1 024	639 248 €	65.68 %	76.27 %

### 3.4 Autres dispositions

- Instauration du prélèvement à la source au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Report des effets du [PPCR](#) : les mesures devant entrer en vigueur en 2018 sont reportées en 2019, reportant également d'un an les dispositions prévues ultérieurement.

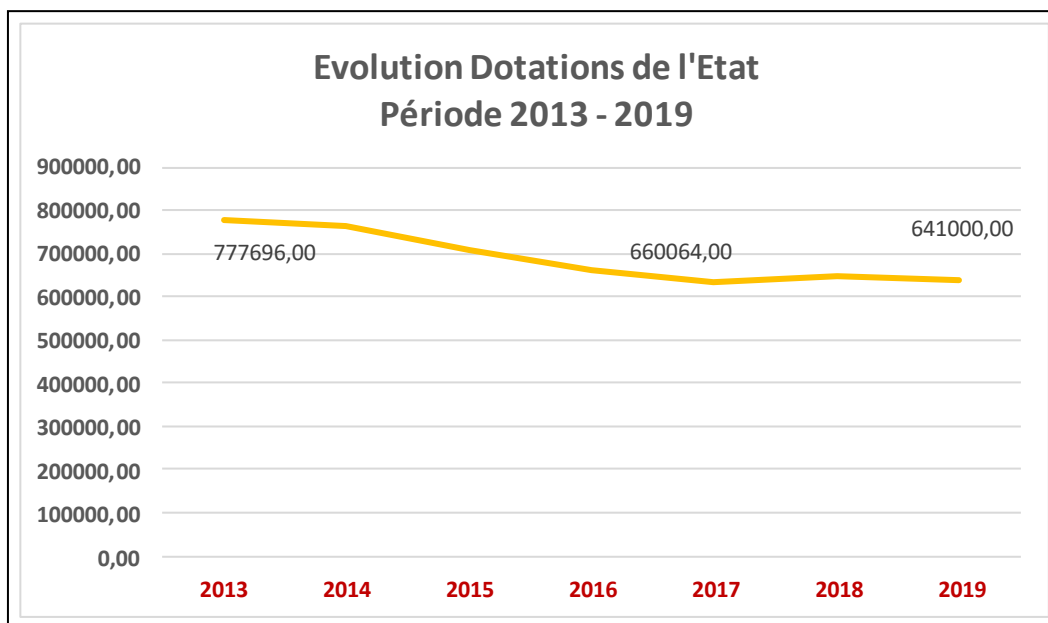
- CSG : hausse de la CSG de 1,7 point pour tous les actifs avec un mécanisme de compensation à 100 % pour les salariés du privé. En revanche, pour les agents du publics (taux de cotisation chômage et maladie différents), la loi crée une indemnité obligatoire, à la charge des employeurs publics, destinée à compenser cette hausse.

## 4. Le contexte local

### 4.1 Les Dotations de l'Etat

Les dispositions de la loi de Finances 2018 – 2022 auront un impact immédiat sur le montant des Dotations. La loi de Finances 2019 prévoit une stabilité des dotations de l'Etat aux collectivités pour l'année à venir. Ainsi, la municipalité peut s'orienter sur une perspective prudente de maintien des dotations, intégrant tout de même une diminution sensible de la DGF (*péréquation*), mais qui devrait être compensée par l'augmentation de la DSR (non prévue par sécurité).

EVOLUTIONS DOTATIONS PERIODE 2013 - 2019 - en €					
Année	Montant de la DGF	Montant de la DSR	Montant de la DNP	Total	Evolution cumulée
2013	487 406	203 040	87 250	<b>777 696</b>	
2014	466 640	213 127	85 140	<b>764 907</b>	-12 789
2015	416 479	208 928	84 564	<b>709 971</b>	-67 725
2016	362 560	220 614	76 890	<b>660 064</b>	-117 632
2017	333 647	227 265	72 334	<b>633 246</b>	-144 450
2018	331 939	243 142	73 967	<b>649 048</b>	-128 648
2019	325 000	243 000	73 000	<b>641 000</b>	-136 696





## 4.2 *Le cadre intercommunal*

Le cadre intercommunal fait l'objet de plusieurs évolutions impactant les budgets communaux :

- **Stabilité de l'attribution de compensation** en 2018 – 2019, avec un montant de 87 k €, dans la mesure où les transferts de charges ont été évalués à 0 € pour Montmerle,
- Suppression du **service gratuit d'instruction** des actes d'urbanisme pour intégrer les communes de l'ex communauté Val de Saône – Chalaronne. Le coût estimé pour Montmerle est de l'ordre de 4 000 € / an,
- **Transfert de la taxe de séjour** à l'intercommunalité. (- 7000 € en RRF), depuis 2018,
- **Instauration d'un fonds de concours** au profit des communes pour le soutien au développement de projets touristiques structurants. La commune a obtenu 45 259 € en 2018 pour ses projets.
- **Suppression du fonds de solidarité** versé uniquement en 2017 (2 935 €).

Considérant l'avènement des échéances électorales en 2020, le cadre financier entre l'EPCI et la commune ne devrait pas beaucoup évoluer d'ici là.

## 5. Situation budgétaire 2018

### 5.1 *Les recettes de fonctionnement*

Comme indiqué, les recettes de fonctionnement sont sensiblement en baisse ces dernières années du fait de la diminution des Dotations de l'Etat et de la volonté de l'équipe municipale de ne pas activer le levier de l'imposition.

Seule l'augmentation des bases fiscales de l'Etat permet de limiter ces pertes.

<b>Recettes Réelles de fonctionnement en K €</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Ventes / Prestations de service - 70	42	49	81	134	224	200
Ressources fiscales	1 787	1 768	1 820	1 809*	1 866	1 888
Dotations et participations	876	885	860	826*	754	649
Autres recettes réelles hors produits except.	119	91	115	143**	100	175
<b>TOTAL</b>	<b>2 824</b>	<b>2 793</b>	<b>2 876</b>	<b>2 912</b>	<b>2 944</b>	<b>2 912</b>

\*Nb : transfert de la taxe des droits de mutation dans les dotations et participations (43 k €)

\*\*Reprise sur provisions (Castel et personnel) d'un montant de 151 000 €, neutralisée pour comparaison.

## Eléments d'analyse pour l'année 2018

Le montant des recettes 2018 témoigne d'une légère baisse – 32 k € (1.2 %) avec les cessions neutralisées, plusieurs éléments expliquent ce constat:

- La perte d'une fraction du fonds de soutien de l'Etat aux activités périscolaires, suite à la décision des familles de cesser cette organisation à la rentrée 2018, ainsi que les recettes du premier trimestre s'y affèrent.
- Une légère diminution des effectifs scolaires impactant la fréquentation des services, notamment de restauration.
- L'absence de prestations de services de la CAF en 2018 (nouveau contrat CEJ), mais compensé par deux subventions de l'Etat pour l'extension d'ouverture de la médiathèque et une aide à l'investissement sur les équipements numériques.
- Le non-versement de recettes de FCTVA (fonctionnement et investissement) reporté sur 2019.

Le montant des produits exceptionnels est important pour 2018 car il intègre les cessions des tènements pour la maison de santé et les terrains en zone d'activité pour la SCI Neptune (356 k €).

Globalement les recettes de la commune restent stables et les diminutions sur certains postes sont compensées par une fiscalité dynamique, activée par l'évolution légale des bases (TH / TF). A noter que l'Etat a compensé à l'euro près les exonérations de TH, pour cette 1<sup>ère</sup> année.

Il conviendra de mettre ces résultats en perspective avec les dépenses de fonctionnement pour appréhender plus finement les résultats de l'exercice.

### 5.2 Prospective Recettes 2019

La municipalité ne souhaitant pas augmenter les niveaux d'imposition en 2019 (restés stables depuis 13 ans), peu de marges de manœuvres s'offriront à la commune sur le budget 2019.

Recettes Réelles de fonctionnement en K €	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ventes / Prestations de service	42	49	81	134	224	200	190
Ressources fiscales	1 787	1 768	1 820	1 809	1 866	1 888	1905
Dotations et participations	876	885	860	826	754	649	641
Autres recettes réelles	119	91	115	143	276	175	190
<b>TOTAL</b>	<b>2 824</b>	<b>2 793</b>	<b>2 876</b>	<b>2 912</b>	<b>2944</b>	<b>2 912</b>	<b>2 926</b>

L'évolution des ressources fiscales va permettre de maintenir un niveau de recettes constat en 2019. Les services générateurs de recettes resteront à périmètre constant également.

Des recettes de FCTVA devront être ajoutées au BP 2019 tenant compte également des recettes dont aurait dû bénéficier la commune en 2018, mais non versées à ce jour.

En conclusion la municipalité devra être très vigilante sur ses dépenses de fonctionnement pour 2019 et poursuivre ses efforts. Si la commune n'est pas éligible à la contractualisation avec l'Etat, il n'en demeure pas moins que les résultats de l'exercice 2018 respectent la cadre imposé par la loi de programmation des Finances Publiques 2018 – 2022.

### 5.3 Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement en K €	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Charges à caractère général 011	655	607	586	680	676	692
Charges de personnel 012	1 002	968	1 016	1 149	1 167	1 130
Charges de gestion courante (Subventions).	241	311	469	332	302	385
Intérêts	35	28	25	19	13	8
Autres dépenses	1	2	1	88*	2	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 934</b>	<b>1 916</b>	<b>2 097</b>	<b>2 296</b>	<b>2 160</b>	<b>2 216</b>

\*Dépense de la provision neutralisée pour comparaison (151 k €)

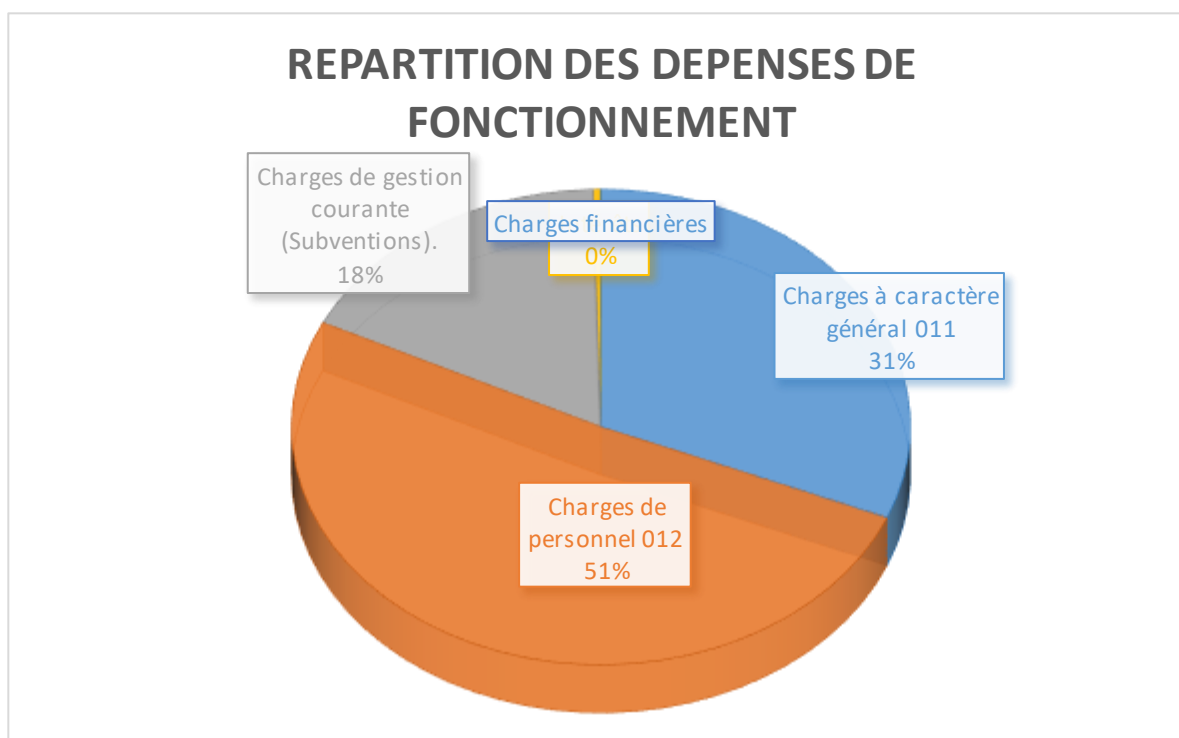
Les dépenses de fonctionnement 2018 témoignent d'une excellente maîtrise de la municipalité, ainsi que de choix stratégiques payants :

- **Diminution des charges d'entretien des véhicules** par une politique de renouvellement d'un parc vieillissant,
- **Une réorganisation des services**, suite à l'arrêt des TAP très bien gérée, en valorisant les heures de reclassement d'un agent par l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque, auprès de l'Etat. Cette stratégie a permis de maintenir un agent dans son poste, tout en améliorant le service public, sans surcoût pour la collectivité.
- Les **charges à caractère général** enregistrent une **hausse de 2,3 %** ce qui reste raisonnable au regard de l'inflation et des travaux d'entretien de voirie, réseaux et bâtiments. La mise en concurrence des assurances, les marchés mutualisés, les courriers dématérialisés, l'apurement progressif des contentieux liés à l'ancienne municipalité sont autant d'éléments contribuant à compenser l'évolution mécanique des charges.

- **Une maîtrise de la masse salariale** en ne remplaçant pas certains agents en arrêt maladie, tout en proposant en parallèle une évolution des services périscolaires et médiathèque. Une réflexion globale est actuellement menée sur l'évolution des services, elle devrait être opérationnelle mi- 2019,
- **L'acquisition d'équipements modernes** pour les services améliorant leur efficacité sur le terrain (benne Ampliroll, création d'un magasin, logiciel de gestion des ST, etc.),
- Une politique **d'entretien préventif** des bâtiments contribuant à limiter les risques de sinistres et donc de plus gros travaux,
- L'installation d'un équipement de **valorisation des déchets** du restaurant scolaire,
- **Baisse des charges financières** liées au désendettement de la commune,

Pour autant, elles comprennent certaines dépenses exceptionnelles sur l'exercice comme :

- Le haut niveau de subventionnement pour le projet du Castel de Valrose et du Camping (118 k €),



En conclusion, la municipalité a su largement contenir ses dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2018 tout en ayant des recettes satisfaisantes. Ce résultat prend encore une autre dimension si l'on tient compte des services supplémentaires qui ont été instaurés durant l'année, comme la déclaration des accueils périscolaires en ALSH contribuant à renforcer l'encadrement ou l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque. Ces derniers bénéficieront de subventions, neutralisant leur impact budgétaire par rapport au service préexistant.

### **Prospective 2019**

En 2019, les dépenses de fonctionnement devront faire l'objet d'une rigueur exemplaire afin de maintenir un bon niveau d'autofinancement.

<b>Dépenses réelles de fonctionnement en K €</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Charges à caractère général 011	655	607	586	680	676	692	800
Charges de personnel 012	1 002	968	1 016	1 149	1 167	1 130	1 190
Charges de gestion courante (Subventions).	241	311	469	332	302	385	320
Intérêts	35	28	25	19	13	8	6
Autres dépenses	1	2	1	88*	2	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>1 934</b>	<b>1 916</b>	<b>2 097</b>	<b>2 296</b>	<b>2 160</b>	<b>2 216</b>	<b>2 317</b>

*\*Dépense de 151 000 € pour risques et charge neutralisée.*

La prospective 2019 est évaluée à la hausse comme lors de toute préparation budgétaire (prévision à 2 430 en 2018)

#### **Elle sera marquée par les points suivants :**

- Une estimation de la masse salariale au 1 190 k€ comme l'année précédente. Elle tiendra compte du départ de certains agents et des recrutements à venir (police municipale, EVS, poste administratif, accueil),
- Acquisition de nouveaux logiciels liés au projet de dématérialisation (outil Gestion Relation Citoyenne, My Brocante, Logiciel courrier, marchés publics et ressources humaines), soit en fonctionnement ou investissement, selon le type de montage (location / acquisition).

La municipalité poursuivra donc sans relâche ses efforts pour obtenir un CA 2019 proche de celui de 2018 et se garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour le lancement du programme des écoles publiques sur la fin du mandat et la poursuite de la mise à niveau des équipements et services.

#### 5.4 La capacité d'autofinancement

La seule lecture des dépenses et des recettes de fonctionnement du budget n'est pas suffisante pour qualifier la situation budgétaire de la commune.

D'autres indicateurs sont nécessaires comme l'épargne nette et l'épargne brute qui permettent de vérifier la capacité de la collectivité à financer ses investissements, ses emprunts en cours et sa possibilité d'en souscrire de nouveaux, gage de pérennité pour les années à venir.

<b>EVOLUTION EPARGNE Brute / Nette</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Recettes réelles de fonctionnement	2 824	2 793	2 876	2 912	2 944	2 912
Dépenses réelles de fonctionnement	1 934	1 916	2 097	2 296	2 147	2 208
<b>Epargne de gestion</b>	<b>890</b>	<b>877</b>	<b>779</b>	<b>616</b>	<b>797</b>	<b>704</b>
Intérêts d'emprunts	35	28	25	19	13	8
Remboursement du capital	224	199	224	210	209	223
<b>Epargne nette</b>	<b>631</b>	<b>650</b>	<b>530</b>	<b>387</b>	<b>575</b>	<b>473</b>

*Résultats avec provisions neutralisées*

Ces calculs ne tiennent pas compte des produits exceptionnels des exercices. Pour 2018, ils s'élèvent à 409 k € (remboursement assurance / cessions foncières).

L'évolution de l'épargne nette reste satisfaisante au regard des évolutions conjoncturelles et des services créés par la municipalité.

Cette dynamique doit être impérativement préservée jusqu'à la fin du mandat, pour permettre de financer la fin des grosses opérations, sur des fonds propres, et de dégager une capacité suffisante pour ne pas emprunter sur la totalité du programme des écoles, notamment.

## Prospective 2018 – 2020

<b>EVOLUTION EPARGNE Brute / Nette</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Recettes réelles de fonctionnement	2 944	2 912	2 926	3 050
Dépenses réelles de fonctionnement	2 147	2 208	2 317	2 450
<b>Epargne de gestion</b>	<b>797</b>	<b>704</b>	<b>609</b>	<b>600</b>
Intérêts d'emprunts	13	8	6	26
Remboursement du capital	209	223	118	147
<b>Epargne nette</b>	<b>575</b>	<b>473</b>	<b>485</b>	<b>427</b>

Cette projection table sur les évolutions prudentes et tient compte de la souscription à un emprunt pour le financement de la première tranche des écoles : 1 900 k € à 1,7 % sur 20 ans. (A noter qu'il comprend 400 k € d'emprunt relais en FCTVA qui seront soldés en 2022).

Comme prévu lors du plan de mandat, il sera proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune en 2019, malgré toutes les évolutions subies depuis 2014.

Pour rappel, les taux d'imposition actuellement en vigueur sont les suivants :

<b>Recette fiscale</b>	<b>Taux communal</b>	<b>Taux moyen de la strate</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	16.51%	14.06%
<b>Taxe foncière propriétés bâties</b>	20.30%	19.21%
<b>Taxe foncière propriétés non bâties</b>	46.94%	51.95%

Les taux de TF/TH sont supérieurs à la moyenne nationale. Ils restent néanmoins dans la moyenne des communes de taille et services équivalents à l'échelle du territoire.



### 5.5 Budget annexe des Hébergements Touristiques

2018 aura été une année marquée par des choix ambitieux en matière de développement touristique. Suite au classement sans suite de la procédure de délégation de service public pour le camping, la municipalité s'est attelée à développer en régie un projet d'évolution afin de relancer cet équipement disposant d'atouts indéniables.

De même, le conseil municipal a approuvé la transformation du Castel de Valrose en gîte de groupe. La proximité des équipements a permis d'imaginer une gestion en complète synergie. Les axes stratégiques de ce vaste projet s'articulent autour des éléments suivants :

- Travaux de **mise en accessibilité et de rénovation** des équipements du camping,
- Politique de **développement des HHL** avec une offre moderne adaptée aux besoins des clientèles et tenant compte de l'avènement prochain de l'Echappée Bleue,
- Travaux de **réfection du Castel de Valrose** pour créer un gîte de groupe d'une capacité de 15 personnes,
- Réflexion sur la mise en **accessibilité du RDC du Castel** pour élargir l'offre,
- Développement d'outils de **communication et de commercialisation**,
- **Professionnalisation des acteurs** en charge de la gestion des équipements, par le recrutement d'un responsable à l'année ainsi que d'un agent technique pour garantir une qualité d'accueil et de service aux clients. Les prestations extérieures de nettoyage sont supprimées (20 k €) et gérées en régie, dès 2019,

#### Résultats 2018 du camping

RESULTAT D'EXPLOITATION		
Année	2017	2018
Recettes	157 263 €	158 751 €
Dépenses	171 229 €	192 606 €
<b>Résultat net</b>	<b>- 13 966 €</b>	<b>- 33 855 €</b>

Les premiers résultats comparatifs amènent à constater une augmentation du déficit annuel d'exploitation du camping. Pourtant, la logique est inverse, car en réalité, les dépenses supplémentaires sont liées au déploiement d'outils de communication et de commercialisation, ainsi que l'installation de HLL modernes (Coco & Pods) en location longue durée.

Si ce choix a engendré en 2018 des dépenses supplémentaires, il permet néanmoins, pour la première année depuis très longtemps, d'endiguer la baisse linéaire de recettes liée au départ de résidents avec de nouvelles clientèles de passage à vocation touristique. Cela encourage l'équipe municipale à poursuivre ses efforts pour revenir dans une spirale vertueuse. L'année 2019 sera encore marquée par de nécessaires dépenses exceptionnelles liées au développement, ainsi que de

nouveaux investissements de HLL (2 Tiny House, 50 / 60 k € nets), lesquels bénéficieront de subventions. A titre indicatif, un camping comme celui d'Anse, avoisine le million d'euro de chiffre d'affaire.

Les travaux d'accessibilité devront être réalisés en 2019 (report 2018).

#### Coûts liés à la transformation du Castel de Valrose en gîte de groupe

CASTEL DE VALROSE	
Année	2018
Fonctionnement courant + petits travaux et équipements	36 332 €
Rente Mme Tournebize	18 692 €
Travaux	75 912 €
Ameublement - Terrain	43 692 €
<b>TOTAL</b>	<b>174 628 €</b>

La commune a souscrit à un emprunt à hauteur de 150 000 € sur 15 ans au taux de 1.27 % pour financer les travaux et l'ameublement. A noter que la commune va percevoir 30 k € de subventions pour ces travaux en 2019.

La prospective 2019 prévoit les hypothèses suivantes :

- **Charges de fonctionnement** : 50 k €,
- **Rente** : 20 k €,
- **Quote-part salariale** : 6 k €,
- **Recettes estimées** : 20 k € (taux remplissage de 15 %).

Soit un déficit prévisionnel d'exploitation de l'ordre de 56 k €. Cette simulation prévoit encore l'acquisition de petits matériels ainsi que le déploiement d'outils de commercialisation et de promotion permettant d'accroître rapidement le chiffre d'affaires dans les années à venir. L'objectif étant d'atteindre les 30 % de remplissage soit 40 k € de recettes et un déficit estimé dès lors 26 k € (avec 40 k € de fonctionnement), soit inférieur au coût du bâtiment sans exploitation.

## 5.6 La section d'investissement

Montmerle, ville-centre de la nouvelle communauté de communes Val de Saône Centre, se doit d'être une commune attractive et structurante pour les habitants. Ces objectifs seront atteints par des actions fortes :

- Poursuite de la modernisation des services publics,
- Favoriser le développement économique pour l'emploi,
- Maintenir des services de proximité essentiels,
- Finaliser la politique d'accessibilité des équipements et des espaces publics, au service des habitants et du monde associatif,
- Lancement d'une étude de requalification urbaine en lien avec la création d'équipements publics structurants – écoles publiques, maison de santé, OAP Bicêtre et OAP Place du Marché,

### Les dépenses d'investissement

L'année 2018 a été un exercice important sur le plan de l'investissement car tous les programmes de travaux du mandat sont en cours et se concrétisent.

OPERATIONS	REALISE	RAR 2018	NOTES
271 – PLU - SGEP	18 351 €	4 620 €	Finalisation 2019
314 - TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX 2016	13 640 €		Schéma Gestion des eaux pluviales
322 - MATERIELS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	8 760 €		Solde RAR 2017
323 - AMENAGEMENT GROUPE SCOLAIRE	127 973 €	419 022 €	MOE Ecoles et Etude construction écoles
328 - PARKING RUE DE MACON	13 071 €		Fin opération début 2018
329 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE 2016	4 341.60 €		Solde RAR 2017
333 - ACCESSIBILITE	58 835 €	20 000 €	Programme ADAP
334 - SALLE DES FETES	961 177 €	19 015 €	Travaux terminés
336 - TRAVAUX VOIRIES 2017	120 290 €		Solde RAR 2017
337 – AMELIORATION CDV 2017	26 512 €		Solde RAR 2017
338 – MATERIELS OUTILLAGES 2017	32 341 €		Solde RAR 2017
341 – TRAVAUX VOIRIE 2018	42 464 €	57 025 €	Trottoirs – Parking Cannelles – Puits perdus – Plan de circulation
342 – AMELIORATION CDV 2018	23 352 €	14 535 €	Poubelles – arbres – mobilier urbain
343 – DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2018	3 446 €	3 325 €	Signalétique
344 – MEDIATHEQUE 3D	5 564 €	1 638 €	Equipements numériques
345 – TRAVAUX BATIMENTS TERRAINS 2018	15 425 €	36 416 €	Columbarium – contrôle d'accès - Tennis
346 – MATERIELS OUTILLAGES 2018	24 007 €	29 611 €	Véhicule et matériels désherbage
347 – BATIMENT TERREAUX	14 532 €	5 999 €	Démolition bâtiment et désamiantage
Non affecté	224 141 €	8 380 €	Capital emprunts...
<b>TOTAL</b>	<b>1 738 022 €</b>	<b>619 593 €</b>	<b>TOTAL 2 357 615 €</b>

Le montant des restes à réaliser en **recettes** est de 398 823 € - Subventions Salle des fêtes / PLU / Conteneurs enterrés SMIDOM, rue de Mâcon.

Le total des investissements pour 2018, RAR compris est de 2 357 615 €. Ce montant exceptionnel témoigne du volontarisme et de l'engagement de l'équipe municipale pour faire évoluer les équipements publics et repositionner Montmerle comme une ville attractive et dynamique.

**Les recettes d'investissement 2018 :**

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Excédents capitalisés : 616 000 €
- Taxe d'aménagement : 49 555 €
- Subventions : 189 245 €

Les recettes réelles s'élèvent à 854 800 € et à 398 823 € en restes à réaliser **soit un total de 1 253 623 €**

A noter que le FCTVA 2018 n'a pas été versé sur l'exercice 2018 et sera reporté sur le suivant (55 k €)

***Focus sur l'opération des écoles publiques Mick Micheyl***

Nature des prestations	Coût prévisionnel Tranche 1	Coût prévisionnel Tranche 2
Diagnostic amiante avant démolition	3 840,00 €	
Levés topographiques	3 348,00 €	
Etude Faisabilité	11 289,00 €	
Publications marchés	5 000,00 €	2 500,00 €
Jury	848,50 €	
Lauréats perdants	30 000,00 €	
CSPS	5 832,00 €	5 443,20 €
Contrôle technique	9 375,00 €	3 900,00 €
Géotechnique	5 000,00 €	3 000,00 €
Honoraires provisoires Tectoniques	464 355,00 €	126 475,00 €
Travaux	2 626 320,00 €	2 369 940,00 €
Travaux préparatoires Modulaires et classes	75 000,00 €	
<b>Total TTC</b>	<b>3 240 207,50 €</b>	<b>2 511 258,20 €</b>
<b>Total HT</b>	<b>2 700 172,92 €</b>	<b>2 092 715,17 €</b>

### **Plan de financement prévisionnel**

<b>Montant de l'opération TTC</b>	<b>5 751 465,70</b>
TVA 20%	958 577,62
Montant de l'opération HT	4 792 888,08
Montant des travaux HT	4 163 550,00

<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>5 751 465,00</b>
Capacité d'investissement de la ville	1 000 000,00
Emprunt in fine FCTVA	766 862,00
Emprunt long terme	2 149 603,00
Conseil départemental Dotation Territoriale	300 000,00
Région Aura Contrat Ambition région	500 000,00
DETR + DSIL	900 000,00
CAF	100 000,00
Promouvoir et développer la construction en bois local Appel à projet région AURA	35 000,00
Bois énergie Appel à projet Région AURA	<i>En cours d'étude</i>

### **Rétro planning du chantier**

**Fin des études :** Mai – juin 2019

**Marchés de travaux :** Septembre 2019

**Lancement des travaux :** octobre – novembre 2019

**Livraison de la Tranche 1 :** Décembre 2020

Ce plan de financement s'oriente sur une capacité d'investissement direct de la collectivité sans emprunt à hauteur d'un million d'euros. Ce résultat sera possible à condition de bien maîtriser les dépenses de fonctionnement et autres investissements. Cette tendance permettra de limiter le recours à l'emprunt et par conséquent les marges de manœuvres de la collectivité dans les années à venir. A ce jour, avec les dépenses 2017 et 2018, 600 000 € d'études ont déjà été financés sans emprunt, sur le million prévu pour les 2 tranches.

De plus, cette prospective ne tient pas compte d'un phasage en deux tranches distinctes dans le temps.

Enfin, une étude thermique est en cours pour évaluer la faisabilité de création d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois. En sur-dimensionnant sensiblement celle prévue initialement pour l'école, il serait possible d'alimenter tous les équipements publics jouxtant cette dernière (salle des fêtes, mairie, restaurant scolaire, médiathèque et salles des bateliers). Ce type de projet peut bénéficier de subventions régionales. D'après les premières estimations, le retour sur investissement est estimé entre 7 et 10 ans. La municipalité souhaite poursuivre ces recherches, considérant les enjeux que représenteront les énergies à l'avenir. De plus, cela réduira le coût de maintenance et de renouvellement des chaufferies gaz existantes.

En parallèle, le bureau d'étude analyse la possibilité de créer une chaufferie collective, capable d'alimenter les équipements publics ainsi que les 140 logements prévus dans l'OPA Bicêtre. Ce projet

est susceptible de bénéficier de fonds Européens, mais engendre d'autres logiques de fonctionnement (désignation d'un gestionnaire, création en dehors du tènement des écoles).

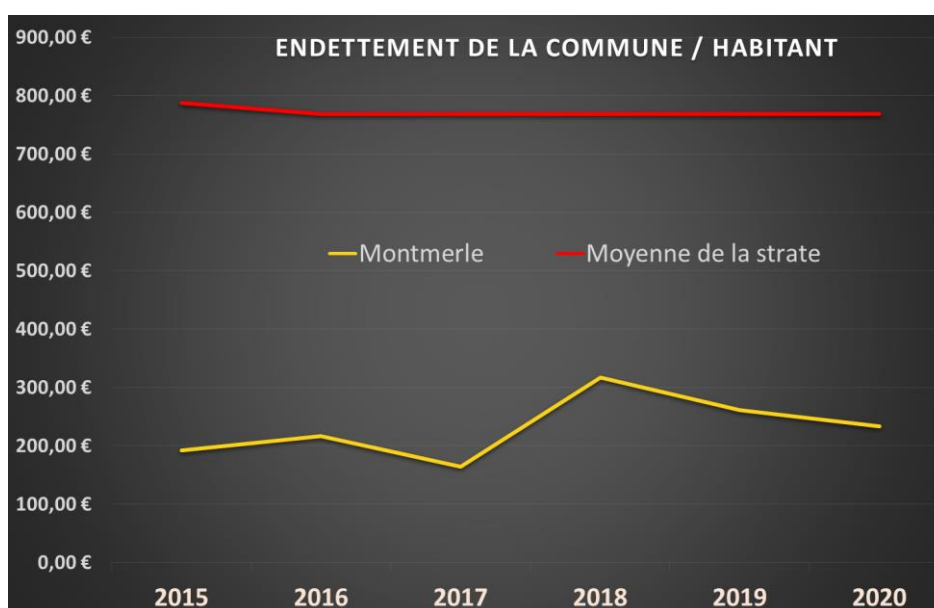
## 6. Situation de la dette de la commune

L'encours de la dette de la commune s'élève à **1 162 379.02 €** suite à la souscription du prêt à hauteur de 800 000 €, fin 2016.

Pour 2018, la **dette annuelle par habitant sera de 31 €** (226 304 €), contre 109 € pour les communes de même strate et 299 € / hab sur la dette totale contre 769 € pour les communes de la strate.

Le ratio de durée de remboursement de la dette est de 1.6 ans. (Dette / Caf brute)

Le niveau d'endettement de la commune reste très satisfaisant. Deux emprunts de voirie 2009 arriveront à échéance fin 2019, ce qui est de bonne augure pour la suite.



## 7. Prospective financière et investissements 2017 - 2020

CA 2017		CA 2018 et RAR 2019		BP 2019	BP 2020
<b>Opérations récurrentes</b>					
ADAP	46 576,00 €		78 835,00 €	175 000,00 €	
PLU SGEP – Mise à jour cadastre	7 800,00 €	Etudes urbaines	22 971,00 €	90 000,00 €	10 000,00 €
Eclairage public – 3 <sup>ème</sup> Tr.	54 875,00 €	<i>Fonctionnement</i>			
Travaux sur voiries (314-336-341)	212 509,00 €		232 679,00 €	200 000,00 €	
Matériels et outillages (322-338-346)	101 891,00 €		94 719,00 €	30 000,00 €	10 000,00 €
Travaux sur bâtiments (330 -345)	8 383,00 €		15 425,00 €	40 000,00 €	20 000,00 €
Digitalisation - Communication				40 000,00 €	20 000,00 €
<b>Ss Total</b>	<b>432 034.00 €</b>		<b>444 629.00 €</b>	<b>475 000.00 €</b>	<b>160 000.00 €</b>
<b>Equipements publics</b>					
Ecoles T1	55 214,00 €	Ecoles T1	546 995,00 €	2 700 000 €	
Salle des fêtes	112 832,00 €	Fin opération	980 192,00 €		
Terrains de tennis couverts	654 959,00 €				
Parking rue de Mâcon	217 780,00 €	Solde opération	13 071,00 €		
Maison de santé	177 522,00 €				
Bâtiment Terreaux - Démolition			20 351,00 €		
29 rue des Minimes				190 000,00 €	
<b>Ss Total</b>	<b>1 218 307.00 €</b>		<b>1 560 609.00 €</b>	<b>1 540 000.00 €</b>	<b>1 350 000.00 €</b>
<b>Cadre de vie</b>					
<i>Parking des Minimes</i>	<i>0,00 €</i>				
<i>Parc Batellerie</i>	<i>0,00 €</i>		1 884,00 €		
Amélioration cadre de vie (329-337-342)	37 584,00 €		64 399,00 €	70 000,00 €	20 000,00 €
<b>Ss Total</b>	<b>37 584.00 €</b>		<b>66 283.00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
<b>Tourisme et patrimoine</b>					
Médiathèque	0,00 €		5 564,00 €	5 000,00 €	
Développement touristique (331-343)	35 672,00 €		6 771,00 €	37 500,00 €	
Castel de Valrose	30 781,00 €				
<b>Ss Total</b>	<b>66 453.00 €</b>		<b>12 335,00 €</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 754 378,00</b>		<b>2 083 856.00 €</b>	<b>2 127 500,00 €</b>	<b>1 530 000,00 €</b>
<b>TOTAL PLURIANNUEL DOB 2018</b>	<b>6 898 521,00 €</b>				
<b>TOTAL PLURIANNUEL DOB 2019</b>	<b>7 495 734,00 €</b>				

### *Projet stoppé ou modifié*

Les besoins budgétaires exprimés par les commissions s'élèvent à environ 1 million d'euros (hors écoles) pour 2019. Cette prospective intègre environ 800 000 € de ces demandes, ce qu'il sera encore difficile de financer. L'opération des écoles est un investissement très important sur la fin du mandat. Une autre stratégie pourrait consister à reporter ce projet sur le mandat suivant et de profiter de la capacité financière (CAF nette) pour désendetter totalement la commune à la fin du mandat et porter les travaux sollicités par les commissions. Cependant, l'état actuel des écoles nécessite des décisions rapides.

**Les recettes d'investissements potentielles – Prospective 2018 - 2020**

CA 2017 + RAR 2018		CA 2018		BP 2019		BP 2020	
<b>PRODUITS COURANTS</b>							
		Report exercice N-1	800 000,00 €				
Epargne nette	571 000,00 €		473 000,00 €		485 000,00 €	Avec emprunt écoles	427 000,00 €
F.C.T.V.A	62 000,00 €		0 €		235 000,00 €		220 000,00 €
Taxe d'aménagement	25 000,00 €		49 500,00 €		35 000,00 €		35 000,00 €
<b>Ss Total</b>	<b>658 000,00 €</b>		<b>1 322 500,00 €</b>		<b>755 000,00 €</b>		<b>682 000,00 €</b>
<b>SUBVENTIONS</b>							
Salle des fêtes	370 000,00 €	Centre Bourg	18 000,00 €	Maison Assoc	15 000,00 €	Ecoles	500 000,00 €
Gendarmerie	12 521,00 €	Accessibilité tennis	10 000,00 €	Croix Rouge	45 000,00 €		
Tennis	150 000,00 €	Club tennis	14 000,00 €				
Parking	26 421,00 €	CCVSC	18 500,00 €				
<b>Ss Total</b>	<b>558 942,00 €</b>		<b>60 500,00 €</b>		<b>60 000,00 €</b>		<b>500 000,00 €</b>
<b>CESSIONS FONCIERES</b>							
Visionis	176 000,00 €	SCI Neptune	96 000,00 €	Boulangerie	156 000,00 €	OAP Bicêtre	200 000,00 €
		Maison de Santé	252 000,00 €	Bât Terreaux & indemn.	50 000,00 €		
				Terrains	15 000,00 €		
<b>Ss Total</b>	<b>176 000,00 €</b>		<b>348 000,00 €</b>		<b>221 000,00 €</b>		<b>200 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 392 942,00 €</b>		<b>1 731 000,00 €</b>		<b>1 036 000,00 €</b>		<b>1 382 000,00 €</b>
<b>TOTAL PLURIANNUEL DOB 2018</b>	<b>4 571 942,00 €</b>						
<b>TOTAL PLURIANNUEL DOB 2019</b>	<b>5 541 942,00 €</b>						

Le potentiel de recettes est évalué avec le maximum de sincérité et avec des prévisions prudentes.

L'évolution entre les deux années s'explique par l'indemnisation du bâtiment des Terreaux, la vente du tènement de la boulangerie et le potentiel de subvention pour les écoles. De même, les résultats de l'exercice 2018 sont supérieurs aux prévisions initiales.



## Synthèse prospective

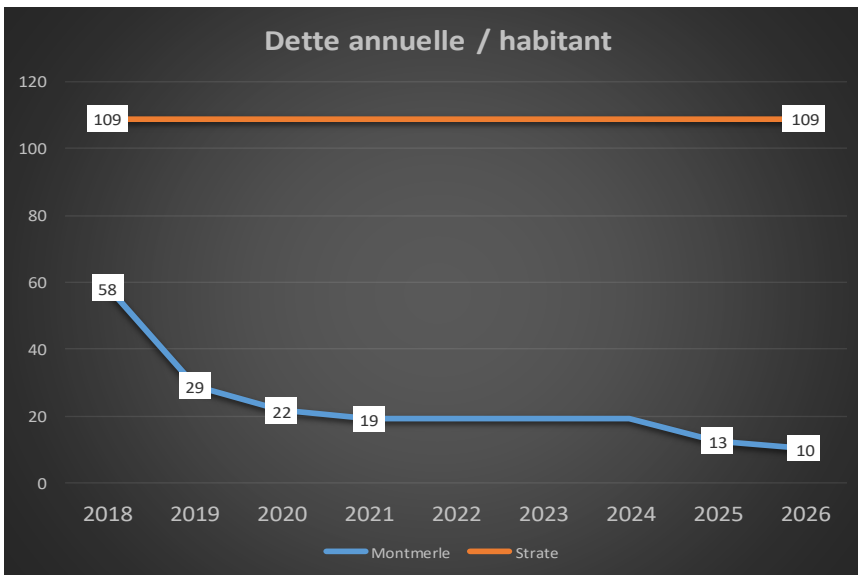
PROSPECTIVE FINANCIERE 2017 - 2020			
Dépenses prévisionnelles	Montant estimé	Recettes prévisionnelles	Montant
Investissements PPI	7 495 734,00 €	Recettes prospectives	5 541 942,00 €
		<b>Besoin de financement</b>	<b>1 953 792,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 495 734,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 495 734,00 €</b>

Il convient de préciser que le besoin de financement calculé devra être compensé par un emprunt. Ce dernier intègre des dépenses de TVA sur les travaux des écoles, notamment, qui seront restitués à la collectivité en 2022, à hauteur de 400 000 € environ.

L'impact de la création d'une chaufferie collective ou mutualisée n'est pas pris en compte dans cette hypothèse. Pour rappel, il ne s'agit à ce stade que d'une prospective. Des débats devront intervenir sur les choix budgétaires plus précis, lors du vote du BP 2019.

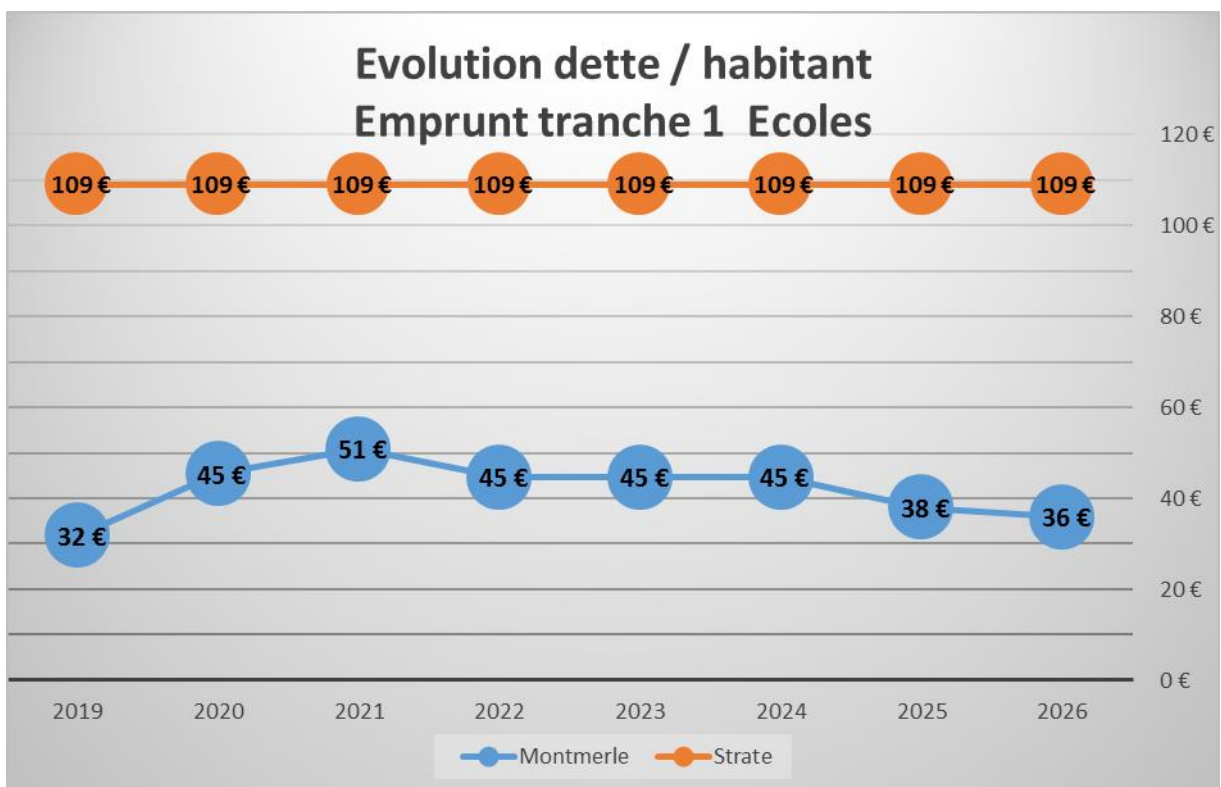
## 8. Prospective financière 2018 - 2026

*Sans aucun emprunt.*



Le graphique démontre une grosse inflexion de la dette en 2019, puis une seconde en 2024 (fin emprunt mairie).

*Evolution de l'annuité de la dette communale jusqu'en 2026 – Avec 1 emprunt école maternelle (1 900 000 € sur 20 ans à 1,6 % et remboursement crédit relais FCTVA en 2022)*



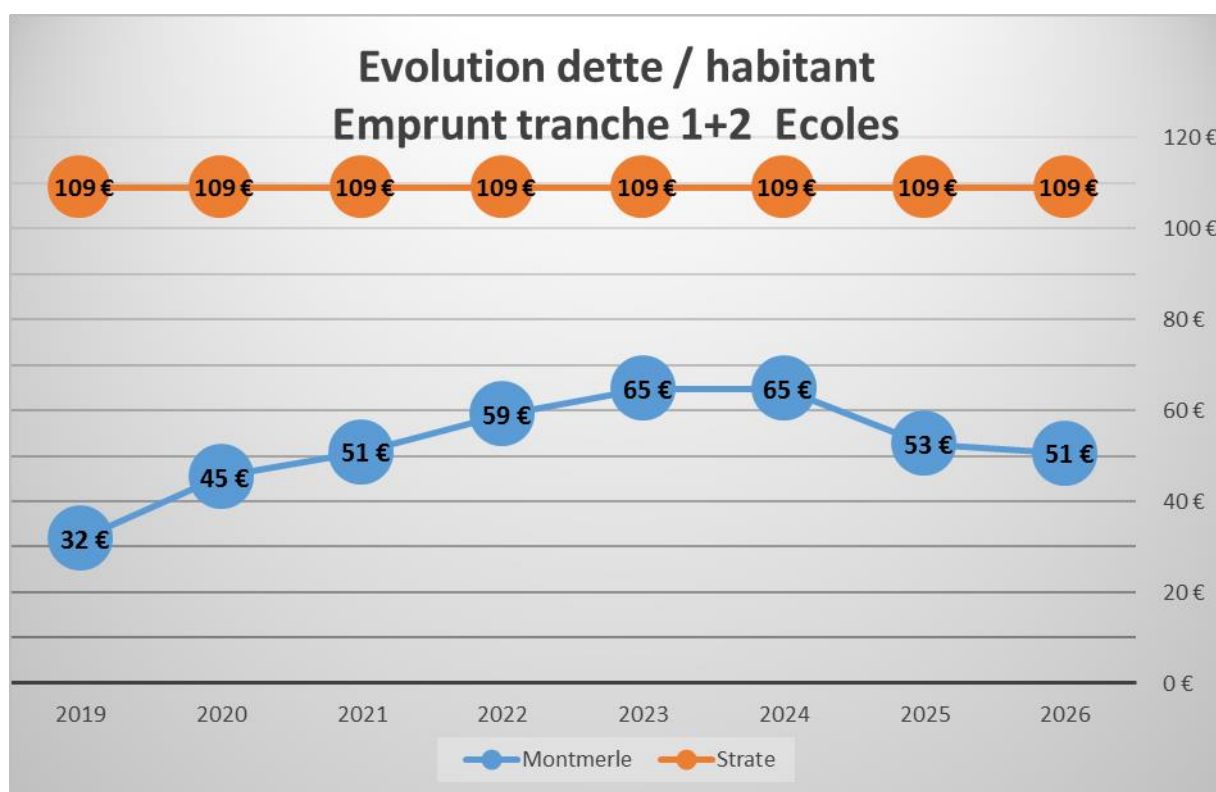
Le pic se situe en 2021. Le niveau d'endettement est satisfaisant et laisse les marges de manœuvre suffisantes à la collectivité pour lancer la seconde tranche ou porter d'autres investissements. Le graphique démontre que la tranche 1 de l'opération des écoles peut être financée par un emprunt sans mettre les finances communales en péril, tout en conservant un ratio d'endettement bien inférieur à la moyenne de la strate.

### **Avec 2 emprunts Ecole maternelle et élémentaire en 2022**

En lançant la seconde tranche de son opération de construction des écoles, la commune aurait un besoin de financement estimé à :

- Opération tranche 2 : 2 500 000 € TTC,
- TVA : 340 000 € (récupérée en 2024)
- Subventions : 800 000 €
- Autofinancement : 400 000 €
- **Reste à charge : 960 000 €**

**Taux simulé (1 360 000 € entre 2022 et 2024 à 1,7 % / 20 ans, puis récupération TVA en 2024)**



Le niveau d'endettement en 2022 / 2024 est plus conséquent, mais sur un seuil acceptable.

Les perspectives en fonctionnement sont difficiles à établir sur une période aussi longue, mais avec un rythme basé sur la période 2018 – 2022, ce financement est possible. Toutefois, il obérerait fortement la capacité d'investissement de la commune. Compte tenu des bons résultats de l'exercice 2018, cette prospective prévoit un endettement inférieur à celui du DOB 2018.

## 9. Lexique

**Dotation Globale de Fonctionnement** : La dotation globale de fonctionnement (DGF), est la principale dotation de l'Etat aux collectivités locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie.

**Dotation de Solidarité Rurale** : la dotation de solidarité rurale s'adresse à l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants.

**CVAE** : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises. Elle est due par les entreprises et les travailleurs indépendants à partir d'un certain chiffre d'affaires et est calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise. Elle est affectée aux collectivités territoriales : les communes et leurs groupements, les départements et les régions. A la CCVSC pour le cas de notre territoire.

**FCTVA** : Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'Etat qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et en fonctionnement (travaux bâtiments et voiries) et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques. En 2016, le taux est de 15, 761 %. Il est versé 2 ans après l'investissement réel.

**Ressources fiscales** : Elles comprennent principalement trois taxes et des prélèvements de moindre importance. Les trois taxes directes sont : la taxe d'habitation, payée par les particuliers et les entreprises ; la taxe sur le foncier bâti, payée par les propriétaires du terrain ; la taxe sur le foncier non bâti, également payée par les propriétaires du terrain ;

**Dotations et participations** : Il s'agit des contributions de l'Etat et des différentes collectivités territoriales (communauté de communes, département, région...).

**Charges à caractère général** : Elles comprennent l'ensemble des achats courants de la commune. (Fournitures, petits matériels, Etc.)

**Charges de gestion courante** : Ce terme englobe principalement les dépenses de subventions qu'attribue la commune, aux associations, au camping, au CCAS par exemple.

**Intérêts** : Il s'agit des intérêts bancaires que paye chaque année la commune pour les emprunts. Ils sont affectés en dépenses de fonctionnement.

**Remboursement du capital** : chaque année la commune rembourse le capital qu'elle a emprunté. Il est affecté en dépenses d'investissement.

**Epargne de gestion** : C'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses, avant le remboursement des intérêts bancaires et du capital.

**Epargne nette** : C'est l'épargne de gestion diminuée des intérêts bancaires et du remboursement annuel du capital des emprunts. Elle permet de connaître les capacités de la commune à affecter son épargne restante pour les dépenses d'investissement.

**PPCR** : Le dispositif Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations est relatif au parcours professionnel, et en particulier aux rémunérations - salaires et primes - des agents publics français, a été créé par le décret n°2016-907 du 1er juillet 2016

**TCFE** : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité